



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Mme Kenza BENYAHIA Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, M. Alain CONTREPOIS, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Elisabeth FROMONT, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KOPFER, M. Laurent LHUILLERY, M. Franck MASSELUS, M. Pierre MAYINDA-ZOBELA, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, M. Alain PIERRAT, Mme Sandra RENDA, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX, M. Sébastien TENAILLON, Mme Isabelle VINCENT, M. Murat YASAR.

Etaient représentés : Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à Mme Janine MILON, Mme Nadège GAUJARD par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Alain MALET par pouvoir à M. Alain PIERRAT, Mme Agnès VENTURA par pouvoir à M. Murat YASAR, Mme Bénédicte MOREL par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS.

Etaient excusés : M. Denis BARBE, M. Noël BILLARD, M. Thibaut BRIERE-SAUNIER.

Etaient absents : Mme Françoise FERRONNIERE, M. David LEBON.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité, 4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Désignation d'un représentant - SEM Chartres Développements Immobiliers

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SEM Chartres Développements immobiliers.

PREND ACTE de la candidature de M. Alain CONTREPOIS

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

M. Alain CONTREPOIS, ayant obtenu 29 voix, est déclaré élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM Chartres Développements immobiliers.

2 Désignation d'un représentant - SPL Chartres aménagement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection du représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres aménagement.

PREND ACTE de la candidature de Mme Dominique DUTARTRE

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Mme Dominique DUTARTRE, ayant obtenu 29 voix, est déclarée élue pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SPL Chartres aménagement.

3 Chartres métropole - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT - désignation d'un représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote à mains levées à l'élection d'un représentant de la Ville de Chartres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole.

PREND ACTE de la candidature de M. Guillaume BONNET

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 28

M. Guillaume BONNET, ayant obtenu 28 voix, est déclaré élu pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole.

4 Commission Consultative des Services Publics Locaux - Rapport d'activités 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activités de la Commission Consultative des Services publics locaux qui s'est réunie pour l'année 2017 les :

Lundi 13 Février 2017

Objet	Conclusion de la commission
CRJS – Rapport d'information sur le projet de convention d'exploitation d'un équipement public	Avis favorable

Vendredi 20 octobre 2017

Objet	Conclusion de la commission
Stationnement souterrain – Qpark	Prend acte du rapport
Camping et Auberge de jeunesse – Roussel – Montigny	Prend acte du rapport
Activités Enfance PEP28	Prend acte du rapport
Office de tourisme – EPIC	Prend acte du rapport
EPA Chartres International	Prend acte du rapport

5 Mise à disposition de l'hémicycle du Conseil Départemental - Avenant 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant 2 à la convention de mise à disposition de locaux au Conseil Départemental qui a pour objet de proroger la mise à disposition des locaux et des moyens matériels visés dans la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

FINANCES ET PROSPECTIVE

6 Tarifs généraux 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les actualisations proposées des différentes prestations municipales suivantes :

- Communication de documents électoraux et documents administratifs communicables,
- Reproductions diverses,
- Cimetière,
- Barrières de chantier,
- Occupation du domaine public,
- Contrôle d'accès par carte magnétique – zones à accès réglementé
- Droits de place
- Stationnement payant de surface
- Stationnement de surface – véhicules électriques
- Taxis (occupation du domaine public)
- Vélos taxis
- Parkings
- Parkings souterrains résidence Montpensier et du Mail
- Propreté
- Locations de stands
- Signalisation événementielle
- Fête foraine
- Artothèque
- Maison de l'Archéologie
- Médiathèque et bibliothèque
- Musées
- Ecole des sports

- Maison pour tous du Pont neuf – activité gymnastique
- Utilisation des équipements sportifs
- Salles municipales
- Ecran géant - location
- Restauration scolaire
- Banquet du 11 novembre
- Sinistre et dégradations de biens communaux
- Composition florale
- Interventions des services.

PRECISE que l'état joint dresse la liste des prestations concernées et que cette tarification 2018 s'applique soit à compter du 1^{er} janvier 2018 soit pour la période scolaire 2018/2019 quand cela est mentionné dans les grilles ;

PRECISE que plusieurs tarifs pourront bénéficier à des communes de l'agglomération de Chartres Métropole et qu'il convient dorénavant de prendre en considération les communes listées dans l'arrêté DRCL-BICCL-2017187-005 du 06/07/2017 portant extension du périmètre de Chartres Métropole.

7 Décision modificative n°2 2017

La décision modificative n°2 de l'exercice 2017 s'équilibre ainsi par budget :

<i>DM2 2017</i>	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	50 000,00	- 786 380,00
Budget annexe parcs de stationnement souterrain	102 074,00	-
Budget annexe activités soumises à TVA	-	65 000,00
Budget annexe petite enfance	- 46 000,00	-
TOTAL	106 074,00	- 721 380,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2017.

8 Exécution du budget 2018 avant son vote - ouverture des crédits d'investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

AUTORISE l'ouverture de 25 % des crédits du budget de l'exercice 2017 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2018, selon les budgets et la répartition par chapitre présentée en annexe.

AUTORISE M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget principal	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	1 803 991,00	450 997,75	450 997,75
Chapitre 204	132 750,00	33 187,50	33 187,50
Chapitre 21	4 195 885,00	1 048 971,25	1 048 971,25
Chapitre 23	26 733 284,00	6 683 321,00	6 683 321,00
Chapitre 10	35 000,00	8 750,00	8 750,00
Chapitre 27	687 900,00	171 975,00	171 975,00
Chapitre 45	549 143,44	137 285,86	137 285,86
TOTAL	34 137 953,44	8 534 488,36	8 534 488,36

Budget annexe tourisme et loisirs	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 21	5 000,00	1 250,00	1 250,00
Chapitre 23	46 000,00	11 500,00	11 500,00
TOTAL	51 000,00	12 750,00	12 750,00

Budget annexe parc de stationnements souterrains	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 23	150 000,00	37 500,00	37 500,00
TOTAL	150 000,00	37 500,00	37 500,00

Budget annexe activités soumises à TVA	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	65 000,00	16 250,00	16 250,00
Chapitre 23	11 800,00	2 950,00	2 950,00
TOTAL	76 800,00	19 200,00	19 200,00

Budget annexe restauration	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 21	3 000,00	750,00	750,00
Chapitre 23	11 738,85	2 934,71	2 934,71
TOTAL	14 738,85	3 684,71	3 684,71

Budget annexe archéologie	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 21	51 556,62	12 889,16	12 889,16
TOTAL	51 556,62	12 889,16	12 889,16

Budget annexe petite enfance	Crédits ouverts 2017 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2018 avant vote BP
Chapitre 20	1 500,00	375,00	375,00
Chapitre 21	14 400,00	3 600,00	3 600,00
Chapitre 23	79 600,00	19 900,00	19 900,00
TOTAL	95 500,00	23 875,00	23 875,00

9 CCAS - subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'amendement proposé par M. le Maire d'arrondir le montant de la subvention pour l'exercice 2018

AUTORISE le versement d'une subvention au centre communal d'action sociale de la Ville de Chartres pour l'exercice 2018 à hauteur de 1 659 000 €.

DECIDE d'inscrire les crédits au budget primitif 2018.

10 Accords-cadres de travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments lots n°2,4,7,9,10,11 et 15 - attribution

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant estimatif annuel
Lot 02 Menuiserie bois	MENUISERIE TESSIER ZA – Rue Henri IV 28190 ST GEORGES SUR EURE	212 000,00 € HT
Lot 04 Faux-plafonds	MENUISERIE TESSIER ZA – Rue Henri IV 28190 ST GEORGES SUR EURE	86 700,00 € HT
Lot 07 Couverture	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE ZA Allée du Bois Gueslin	323 700,00 € HT

	28630 MIGNIERES	
Lot 09 Electricité courant fort	GARCZYNSKI TRAPLOIR 19-21, Avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE	306 000,00 € HT
Lot 10 Electricité courant faible	GARCZYNSKI TRAPLOIR 19-21, Avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE	131 500,00 € HT
Lot 11 Plomberie	EIFFAGE ENERGIE CENTRE LOIRE ZA Allée du Bois Gueslin 28630 MIGNIERES	59 500,00 € HT
Lot 15 Voilages, stores et rideaux	ROUSSEL CSF 13 rue Saint Gilles 28800 BONNEVAL	39 500,00 € HT

- 11 Accord cadre pour la fourniture de matériaux dans le cadre de travaux de requalification du centre ville de Chartres - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les accords cadres suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant estimatif sur toute sa durée
Lot 2 : Pierre en calcaire	SETP CARRIERE DE COMBLANCHIEN Route de Villiers le Faye 21700 COMBLANCHIEN	280 000,00 € HT
Lot 3 : Fourniture de Mortier et Joint	ROUTE SERVICE INDUSTRIE (RSI) 5 allée des Merisiers 27400 HEUDEBOUVILLE	160 000,00 € HT
Lot 4 : Caniveaux à fente	BIRCO Chemin Départemental 63 67116 REICHSTETT	150 000,00 € HT

- 12 Acquisition et location d'équipements audiovisuels, scéniques et multimédias avec ou sans mise en œuvre pour les manifestations organisées par la ville et l'agglomération - Lot n°1 - Avenant n°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° G2016-055 relatif à objet avec la société SON LUMIERE VIDEO (SVL), ayant pour objet de modifier le programme les prestations initialement prévues, de prendre en compte des prix unitaires supplémentaires et les adjoindre au BPU et de prendre en compte des modifications de certains prix unitaires et les adjoindre au BPU.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 13 Marché de travaux de curage, désamiantage et déconstruction dans le cadre de l'opération ' OFF ' - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant	Délai d'exécution
Marché de travaux de curage, désamiantage et déconstruction dans le cadre de l'opération «OFF»	CHARTRES AMIANTE SAS 3 rue de l'Ormeteau 28300 LEVES	100 000,00 € HT 120 000,00 € TTC	10 semaines

- 14 Marchés de travaux d'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion - Lots n°2 et 11 - avenants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les avenants n°1 aux marchés n°2017-023 et 2017-032 relatifs à l'aménagement de la maison des syndicats et création d'une salle de réunion, ayant pour objet la modification du programme des travaux et la prise en compte de l'incidence financière de ces modifications sur le montant des marchés :

Désignation	Titulaire	Montant initial € HT	Montant après avenants € HT
Marché n°2017-023 - Désamiantage	CHARTRES AMIANTE 3 rue de l'Ormeteau 28300 LEVES	27 150,00	27 650,00
Marché n°2017-032 – Bâtiments modulaires	COUGNAUD CONSTRUCTION Mouilleron-le-Captif – CS 40028 85035 LA ROCHE SUR YON CEDEX	198 638,11	206 888,11

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- 15 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un niveau R+3 au Pôle administratif et mission complémentaire - adoption du programme et autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre

ADOpte le programme de travaux correspondant à la création d'une nouvelle élévation R+3 du pôle administratif

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montants
marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un niveau R+3 au Pôle administratif et missions complémentaires	groupement composé des membres suivants : WILMOTTE ET ASSOCIES (mandataire) 68 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 PARIS, G. TROUVE - F TCHEPELEV, WERNER ET SOBEK, DELAGE ET COULIOU, PSL ELECTRICITE, SAISON PARAGOT, 2DKS, CB ECONOMIE, NEVEUX - ROUYER - POINT D'ORGUE ET COSIL	Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1.200.000€ H.T. Taux de rémunération : 15,418% Mission OPC : taux de rémunération 1,30% Mission SSI : rémunération forfaitaire 6.000€ H.T. Réajustement rendus nécessaires sur le bâtiment en cours de construction du fait du nouveau niveau : 320.198,20€ H.T. Mission complémentaire conception et plan de mise en place de la signalétique du bâtiment : 80.000,00€ H.T.

16 Marché Aménagement de l'espace serveur du nouvel hôtel de ville - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Désignation	Entreprise retenue	Montant
Aménagement de l'espace serveur du nouvel hôtel de ville	Société CHARTRAINE D'ELECTRICITE Mandataire solidaire du groupement conjoint avec BG Electricité - 110 rue de Sours - 28000 CHARTRES	372 344.29 € HT, soit 446 813.15 € TTC

17 Marché de réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres - Lot 2 - avenant

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 4 voix contre

APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 2015-142 relatif aux travaux de réalisation des réseaux, voiries et espaces verts liés à la construction de l'hôtel de ville de Chartres - lot 2 Espaces verts, ayant pour objet la modification du programme des travaux, la prolongation du délai d'exécution global, le changement du coordonnateur SPS et la prise en compte d'une plus-value financière globale de 6 715,00 € HT engendrée par la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

18 Marché pour les missions de coordination sécurité et protection de la santé pour toute prestation de niveau 2 ou 3 - résiliation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la résiliation du marché n°G2015-027 relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) niveau 2 ou 3 avec la société DALEO CONSEILS, pour non respect des obligations contractuelles (résiliation pour faute) et sans versement d'indemnité.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite résiliation.

19 Mise en œuvre d'une Isolation Thermique par l'Extérieur pour le groupe scolaire Ambroise Paré - Lots n°1 et 2 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les marchés publics suivants :

Désignation	Entreprise retenue	Montant	Délais d'exécution
Lot n°1 : Echafaudage	ISOLBA SAS 6, route de Voves 28800 BONNEVAL	36 085,65 € HT soit 43 302,78 € TTC	L'ensemble des travaux objets du contrat devront être réalisés entre le 1 ^{er} mars et le 17 décembre 2018
Lot n°2 : Ravalement - Maçonnerie - Bardage	ISOLBA SAS 6, route de Voves 28800 BONNEVAL	Montant maximum de 950 000,00 € HT, soit 1 140 000,00 € TTC	L'ensemble des travaux objets du contrat devront être réalisés entre le 1 ^{er} mars et le 10 décembre

20 Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement urbain du Quartier de Beaulieu à Chartres - Avenant n°14

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°14 marché n° 2004-134 relatif à la maîtrise d'œuvre du renouvellement urbain du quartier de Beaulieu avec le groupement composé des sociétés ARC.AME, PAYSAGE Scop SARL, LE FRENE Scop SARL et VOXOA, ayant pour objet la modification des prestations initialement prévues au marché, la prise en compte d'une plus-value générale de 8 042,63 € HT et portant le montant total toutes tranches confondues du marché à 2 733 667,71 € HT.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

21 Délégation de Service Publique Camping / Auberge de Jeunesse - Avenant n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public relative à la gestion du Camping de Chartres et de l'Auberge de Jeunesse, conclus avec l'Etablissement Y.A ROUSSEL MONTIGNY.

PREND EN COMPTE à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs proposés et les exonérations indiquées.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

22 Passage entre le Mail Jean de Dunois et la Place Saint-Louis - cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession de la partie de la parcelle d'environ 114 m², où se situe l'escalier reliant le Mail Jean de Dunois à la Place Saint-Louis, au profit de Chartres Métropole Habitat, à l'euro symbolique.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

23 5 et 7 Rue du Chapeau Rouge - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession des parcelles bâtie, cadastrée section AY n° 184 (96 m²), située 7 rue du Chapeau Rouge, et non bâtie cadastrée section AY n° 367 (71 m²), située 5 rue du Chapeau Rouge, au prix de 180 000 € (net vendeur), au profit de la Société Civile Immobilière CHRYA, représentée par Messieurs Yann DELFIEUX et Christophe ROQUES, ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents à intervenir.

24 Z.A.C. des Clos - Rue du Clos Brette et 18 rue du Chemin Doux - Acquisition

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition, auprès de Chartres Métropole Habitat, des parcelles non bâties cadastrées section BV n° 457 (748 m²) et BW n° 34 (660 m²), situées respectivement rue du Clos Brette et 18 rue du Chemin Doux, au prix de 106 € le m², soit un prix total de 149 248 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

25 15 rue du Bourgneuf - acquisition de parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la partie de parcelle située 15 rue du Bourgneuf à Chartres, cadastrée section CZ n° 113, composée de 3 lots : lot G sur d'une superficie d'environ 610 m², lot F d'une superficie d'environ 4 100 m² et le lot H d'une superficie d'environ 370 m², à titre gratuit, auprès du groupe Interpromotion ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

26 Convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres Métropole - Avenant 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention portant mise en œuvre de services communs entre la ville de Chartres et Chartres métropole.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

27 Convention d'objectifs COS 2018-2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à venir

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 à 93.547 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents

28 Convention d'objectifs Amicale 2018-2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à venir

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 à 36.212 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

29 Petite Enfance - convention d'accès à Mon Compte Partenaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions

APPROUVE la convention d'accès à « mon compte partenaire » ainsi que le « Contrat de Service » pris en application de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et ses annexes, établie entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la Ville de Chartres, Gestionnaire des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, et ce à compter du 01/01/2018.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention définie à cet effet, et les annexes s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

APPROUVE le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée de septembre 2018 sur le rythme suivant : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi: 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

AUTORISE le Maire ou son représentant a saisir le Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir pour lui proposer le retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée de septembre 2018

31 Association Les 3R - Avenant n°4 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 entre l'association Les 3R et la Ville qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 135 000 €.

FIXE le montant du 1er versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 67 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'association Les 3R et tout document y afférent.

32 Convention de participation financière de la Caisse des Dépôts à la réflexion sur les marqueurs de mémoire pour le quartier des Clos

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de cofinancement de missions d'ingénierie avec la Caisse des Dépôts et Consignations concernant les marqueurs de mémoire dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Clos.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

33 Associations - Subventions de fonctionnement 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les subventions 2018 aux associations, telles que détaillées en annexe dont le versement interviendra à compter de la notification.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

34 Foyer socio-éducatif Collège Hélène Boucher - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € Foyer socio-éducatif du Collège Hélène Boucher au titre de l'exercice 2017.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

35 Peinture et Réalités - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 052 € à l'association Peinture et Réalités au titre de l'exercice 2017.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

36 Commune Libre du Village de Saint Brice - Avenant n°1 Convention d'objectifs 2017 - Subvention d'investissement 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Commune Libre du Village de Saint Brice » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention d'investissement 2017, à 15 000 € TTC.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Commune Libre du Village de Saint Brice » ainsi que tous les documents afférents.

37 Association RécréArt'ion - Fête de Noël du quartier Villaines-Comtesses - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association RécréArt'ion dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël du quartier de Villaines-Comtesses, le 3 décembre 2017, MPT des Comtesses.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

38 Chartres Horizon Football - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association Chartres Horizon Football et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 120 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association Chartres Horizon Football et tout document y afférent.

39 Football Club de Chartres - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Football Club de Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 750 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Football Club de Chartres » et tout document y afférent.

40 Chartres Métropole Echecs - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Chartres Métropole Echecs » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, à 30 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres Métropole Echecs » et tout document y afférent.

41 Chartres Volley Ball - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Chartres Volley Ball » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 28 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres Volley Ball » et tout document y afférent.

42 Rugby Chartres Métropole - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Rugby Chartres Métropole » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 667 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Rugby Chartres Métropole » et tout document y afférent.

43 Chartres Association Sportive de Tennis de Table - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018, entre l'association « Chartres Association Sportive de Tennis de Table » et la Ville.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018, à 500 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'association « Chartres Association Sportive de Tennis de Table » et tout document y afférent.

44 Vélo Sport Chartrain Athlétisme - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « VSC Athlétisme » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 39 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « VSC Athlétisme » et tout document y afférent.

45 Vélo Sport Chartrain Cyclisme - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « VSC Cyclisme » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 65 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « VSC Cyclisme » et tout document y afférent.

46 Mainvilliers-Chartres Handball (Chartres Métropole Handball) - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Mainvilliers Chartres Handball » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 50 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Mainvilliers Chartres Handball » et tout document y afférent.

47 Union Basket Chartres Métropole - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « Union Basket Chartres Métropole » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 607 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Union Basket Chartres Métropole » et tout document y afférent.

48 Avenir Basket Chartres - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « Avenir Basket Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 352 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Avenir Basket Chartres » et tout document y afférent.

49 Association Tennis Club de Chartres - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Tennis Club de Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 28 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Tennis Club de Chartre s » et tout document y afférent.

50 Association Boxe Chartraine - Avenant n°2 à la convention d'objectifs - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Boxe Chartraine » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 23 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Boxe Chartraine » et tout document y afférent.

51 Madeleine Sports et Détente - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Madeleine Sports et Détente » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018, à 85 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Madeleine Sports et Détente » et tout document y afférent.

52 Association Squash et Badminton de Chartres - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Squash et Badminton de Chartres » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2018, saison sportive 2017/2018 à 20 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Squash et Badminton de Chartres » et tout document y afférent.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME

53 Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant à la convention TEPCV visant à intégrer de nouvelles actions au projet de transition énergétique du territoire et à attribuer à la collectivité un appui financier complémentaire d'un montant de 500 000 €.

—

54 Autorisation de signature - Déclaration Préalable pour Place St Aignan et Rue au Lin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme listées ci-dessous et tout document y afférent.

Déclaration préalable pour :

- 1) Le réaménagement de la surface de la Place Saint-Aignan et de la rue des Grenets à Chartres.
- 2) L'aménagement paysager de la rue au Lin.

—

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

55 Demande de subvention pour le projet de recherche "Peintures murales antiques de Chartres"

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

AUTORISE M. le Maire ou à son représentant légal à signer tous les actes y afférents

—

56 Centre International du Vitrail - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Centre International du Vitrail » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 80 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 40 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Centre International du Vitrail » et tout document y afférent.

—

57 Entracte - Convention d'objectifs 2018-2019-2020 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'objectifs entre l'Association « ENTRACTE» et la Ville de Chartres.

FIXE le montant global de la subvention de fonctionnement 2018, à 871 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement à 435 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « ENTRACTE» et tout document y afférent.

—

58 Théâtre en pièces - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Théâtre en Pièces » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 35 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 17 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Théâtre en Pièces » et tout document y afférent.

59 Théâtre du Détour - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « Théâtre du Détour » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 20 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 10 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Théâtre du Détour » et tout document y afférent.

60 Théâtre Portail Sud - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Théâtre Portail Sud » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 50 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 25 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Théâtre Portail Sud » et tout document y afférent.

61 Divan Théâtre - Aide à la création - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Divan Théâtre dans le cadre de sa création « Les bonheurs d'Alice ».

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

62 Compagnie Cavalcade - Aide à la diffusion - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 3 000 € à la Compagnie Cavalcade pour la diffusion de sa création « Pompes funèbres Bénot : Une belle mort vaut mieux qu'une belle vie ! » au Festival Off d'Avignon, Théâtre Trévisse à Paris, du 5 octobre au 31 décembre 2017.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

63 Orchestre Harmonie de Chartres - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « Orchestre d'Harmonie de Chartres de Chartres » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 40 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 20 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Orchestre d'Harmonie de Chartres de Chartres » et tout document y afférent.

64 Association L'Instrumentarium - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2017-2018 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « Instrumentarium de Chartres » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 10 500 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 5 250 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « Instrumentarium de Chartres » et tout document y afférent.

65 Union des Commerçants Chartrains - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 - Subvention 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « Union des Commerçants Chartrains » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 125 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 62 500 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « Union des Commerçants Chartrains » et tout document y afférent.

66 Union des Commerçants Chartrains - Avenant n°1 à la convention d'objectifs - Subvention complémentaire 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Union des Commerçants Chartrains et la Ville.

FIXE le montant de la subvention complémentaire 2017 à 2 100 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2017-2018-2019 avec l'Union des Commerçants Chartrains et tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « Chartres'tivales » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, à 180 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2018, à 90 000 €.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « Chartres'tivales » et tout document y afférent.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES